

# Compte rendu ateliers participatifs

## Projet de Réserve de biosphère UNESCO

LUNDI 26 JUIN ET MARDI 4 JUILLET 2023

---

Animateur.trice.s : Mme BLANCKAERT Clémence (AGAPE)  
M. REHIBI Sébastien (VP CCPHVA)  
M. RONDELLI Florent (technicien CCPHVA)  
Mme ROUQUETTE Marion (AGAPE)

---

### **RAPPEL : Ordre du jour**

- Présentation de la désignation UNESCO « Réserves de biosphère »
- Présentation du projet de désignation sur le territoire et de l'étude de faisabilité
- Echanges avec la salle
- Ateliers participatifs

### **La présentation de la désignation UNESCO « Réserve de biosphère »**

Les Réserves de biosphère sont des espaces désignés par **l'UNESCO** dans le cadre de l'application du programme l'Homme et la biosphère.

Elles sont conçues pour promouvoir **un mode de développement** économique et social, basé sur la conservation et la valorisation des ressources locales ainsi que sur la participation citoyenne.

Les Réserves de biosphère doivent remplir **3 fonctions** :

- La conservation des paysages, des écosystèmes, des espèces et de la variation génétique ;
- Le développement, économique et humain, durable des points de vue socioculturel et écologique ;
- L'appui logistique pour la recherche, le suivi scientifique, l'éducation environnementale et la formation et la sensibilisation

Un système de **zonage** est appliqué : les zones centrales, les zones tampon(s) et la zone de transition. Seule la zone centrale nécessite une protection réglementaire.

## Le projet de désignation sur le territoire et l'étude de faisabilité

Suite à la désignation d'une « Réserve de biosphère » au Luxembourg, une réflexion a débuté pour savoir s'il était possible d'avoir le même classement côté français. L'objectif final est d'avoir une grande Réserve de biosphère transfrontalière.

Une **étude de faisabilité**, lancée en février par la CPHVA, se terminera fin août 2023. Elle est financée à 80% par l'EPA Alzette Belval, le département Meurthe-et-Moselle et l'Etat. C'est dans ce cadre qu'ont lieu les 2 ateliers participatifs du 26 juin à Villerupt et du 4 juillet à Boulange.

### Echanges avec la salle

#### → **Quel est le périmètre de l'étude et de la futur Réserve de biosphère ?**

Le périmètre de l'étude était initialement prévu sur la CPHVA mais il a été agrandi car une Réserve de biosphère doit avoir une taille appropriée pour remplir ses 3 fonctions. L'aire étudiée à ce jour correspond à une zone du Val de Briey à la frontière luxembourgeoise et du Longuyonnais à Volmerange-les-mines.

Le périmètre de la Réserve de biosphère n'est quant à lui pas encore défini, de nombreux paramètres entrent en jeu notamment l'obligation de définir le zonage et nous ne sommes pas encore à cette étape du projet.

#### → **Qui s'occupera de la gouvernance de la réserve ?**

En France les structures coordinatrices de Réserve diffèrent il y a des associations, Syndicat Mixte, Parc Naturel Régional, Parc National, PETR (pôle d'équilibre territorial et rural), EPTB (établissement public territorial de bassin). Nous ne savons pas encore quelle structure pourrait devenir la structure coordinatrice.

#### → **Qui va payer pour la réserve ? Y a-t-il des fonds supplémentaires associés à la désignation ?**

Toutes les parties prenantes de la Réserve de biosphère : les industries, les structures touristiques, les fondations caritatives, les agences de financement de la recherche, les gouvernements et les municipalités locales peuvent toutes participer.

Il est également possible de s'associer à d'autres Réserves de biosphère afin d'aller chercher des fonds plus facilement notamment des fonds européens.

#### → **La Réserve de biosphère luxembourgeoise a mis 10 ans à être créée. Quelle est la temporalité pour l'étude de faisabilité et pour la création de la réserve ?**

L'étude de faisabilité va continuer jusqu'à fin août, elle aura donc durée 6 mois. Pour la Réserve de biosphère c'est difficile à dire. Sur le territoire il manque actuellement de zones protégées réglementairement hors une telle protection n'est pas du ressort d'une communauté de commune. Cependant si la Réserve de biosphère devait voir le jour sur le territoire, une estimation de 10-15 ans également semblerait adéquate.

→ ***N'est-ce pas trop tôt pour impliquer la population dans le processus alors qu'on ne connaît même pas le périmètre ?***

Une structure seule ne peut pas présenter un dossier, c'est un projet de territoire. Il est utile de mettre en place une démarche pour caractériser collectivement l'identité du territoire, identifier ensemble ses tendances d'évolution, clarifier et partager ses enjeux et actions à entreprendre.

Une Réserve de biosphère doit profiter aux populations et à l'environnement ; par conséquent, les communautés locales et autres acteurs clés doivent comprendre pourquoi ils veulent une Réserve de biosphère, comment ils utiliseront le concept de Réserve de biosphère dans leur vie quotidienne, comment ils en bénéficieront et comment ils contribueront à terme à l'atteinte des objectifs du programme MAB et de l'UNESCO.

→ ***Quelles protections supplémentaires apporterait cette Réserve de biosphère notamment sur l'aménagement avec toutes ces nouvelles constructions ?***

Une Réserve de biosphère n'apporte pas de protection supplémentaire, elle vient se superposer aux protections déjà existantes sur le territoire.

### L'atelier participatif

L'atelier participatif proposait **3 activités** :

- Mon territoire aujourd'hui : Inscrivez sur des post-it ce que vous considérez comme : les atouts et les faiblesses du territoire aujourd'hui ;
- Mon territoire demain : Inscrivez sur des post-it ce que vous voudriez : voir et ne pas/plus voir sur le territoire de demain sur les thématiques de l'agriculture, l'environnement, le transfrontalier, le cadre de vie, la culture et l'identité ;
- A vos crayons ! : Placez sur les cartes les endroits qui mériteraient d'être plus mis en avant.

Nombre de participant(e)s :- le 26/06 : 23 participant(e)s

- le 04/07 : 0 participant(e)

La prochaine étape de l'étude de faisabilité consiste à analyser les résultats de **l'enquête en ligne** qui se termine le 25 juillet 2023. Elle est accessible en scannant le QRcode ou en suivant le lien ci-dessous.

[https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSc\\_NobBnl\\_i1-nEkMC6Xc5MQJjtKG4qN50WcLfxdmH4laprtw/viewform?usp=sf\\_link](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSc_NobBnl_i1-nEkMC6Xc5MQJjtKG4qN50WcLfxdmH4laprtw/viewform?usp=sf_link)

